

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/03/2025 / Délibération N°20250324_08

Date de la convocation 19/03/2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe BRUN.

Présents : 7

Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

X	Philippe BRUN	Absent procuration	Yves SANIAL
X	Alice MALARTRE	Absent excusé	Thierry MICHEL
X	Michel RIBES	X	Alain ROMÉAS
X	Laurence EXBRAYAT	X	Jeanne PRADIER
Absent	Alexandre MALARTRE	X	Michel LEYDIER
Absente	Odette GAILHOT		

Alice MALARTRE a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Fixation des tarifs de la cantine scolaire pour l'année 2025

Le Conseil Municipal de la commune des Estables, réuni en séance ordinaire le 24 mars 2025, sous la présidence de M. Le Maire, Philippe BRUN, a examiné les tarifs de la cantine scolaire pour l'année 2025 votés par le Conseil d'Administration du Collège Laurent EYNAC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les tarifs suivants (appliqués à compter de février 2025) :

	2023		2024		2025	
	Votés par le collège	Votés par CM du 21/07/2023	Votés par le collège	Votés par CM du	Votés par le collège	Votés par CM du 24/03/2025
Tarif contractuels catégorie C (Agent encadrant les enfants à la cantine)	2.60 €	Non facturé à l'agent	2.75 €	Non facturé à l'agent	2.90 €	Non facturé à l'agent
Tarif enseignante (IM > 465)	4.90 €	5.00 €	5.15 €	5.10 €	5.40 €	5.60 €
Tarif élève	3.33 €	3.60 €	3.48 €	3.80 €	3.65 €	4,00 €

- **AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre ces tarifs.
- **RAPPELLE** que cette délibération est prise en conformité avec l'article L. 2121-29 du CGCT, qui régit les compétences des collectivités territoriales en matière de fixation des tarifs des services publics locaux.

Fait aux Estables, le 24 mars 2025.

Le Maire,
Philippe BRUN

La Secrétaire de séance,
Alice MALARTRE

